

## **DECISION N° 2023-33**

**OBJET : Marché PIS23R – Travaux divers à l'intérieur et à l'extérieur du Dôme - Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 19 octobre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**CONSIDERANT** le besoin pour le syndicat de réaliser des travaux de nettoyage des fenêtres intérieures de la coupole du dôme. Des travaux de peinture à l'intérieur sous les fenêtres de la coupole du dôme et des travaux d'étanchéité sur les fenêtres extérieures de la coupole du dôme situé Avenue des Loges, 78100 Saint-Germain-en-Laye ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** la proposition économiquement avantageuse de la société ALPIPROBAT ;

**Le Président du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la réalisation des divers travaux sur l'intérieur et l'extérieur du Dôme à la société ALPIPROBAT sise 55 Rue Cartier Bresson, 93500 Pantin, France – Siret n°520 956 533 00027 pour un montant de 11 780,00 € HT soit 14 136,00 € TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **10 NOV. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **10 NOV. 2023**

**Arnaud PÉRICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal

